

ROZOY FLASH n° 170

Bulletin d'informations communales – 13 décembre 2019

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2019



La séance du Conseil Municipal du 29 novembre, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT.

Absents excusés :

Dominique LECLERCQ, pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND
Adeline MOINEUSE.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Travaux aménagement annexe maison médicale,
- Travaux isolation et climatisation maison médicale,
- Travaux aménagement salle de convivialité,
- Système de vidéoprotection,
- Emprunt TVA,
- Demandes de subvention API,
- Classement voirie parking cimetièrre,
- Convention télétransmission des actes,
- Indemnité receveur municipal,
- Rapport d'activités 2018 des services de l'Etat dans l'Aisne,
- Rapport du délégué 2018 du Syndicat d'Adduction d'Eau de ROZOY SUR SERRE,
- Vote de crédits,
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour :

- Demandes de subvention A.P.V.
- Modification des statuts du S.I.E.M.P.P.R.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

TRAVAUX AMENAGEMENT ANNEXE MAISON MEDICALE

M. le Maire donne connaissance des propositions de la commission d'appels d'offres concernant les travaux d'aménagement d'une annexe à la maison médicale. Celles-ci sont retenues par le Conseil Municipal et s'établissent comme suit :

Lot n° 1 - Démolition-Gros-Œuvre-Plâtrerie/doublage : Entreprise BORGNET pour un montant de 79 241,32 € HT

Lot n° 2 - Charpente-Couverture ardoise : Entreprise RAVAUX pour un montant de 69 648,00 € HT

Lot n° 3 - Etanchéité : Entreprise EBDO pour un montant de 3 706,00 € HT

Lot n° 4 - Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise AARK pour un montant de 19 151,00 € HT

Lot n° 5 - Menuiseries intérieures : Entreprise LABART pour un montant de 13 540,90 € HT

Lot n° 6 - Electricité - Courants faibles – Chauffage : Entreprise CLIMATELEC pour un montant de 25 920,00 € HT

Lot n° 7.1 - Plomberie – VMC : Entreprise COLAS PEZERIL pour un montant de 20 393,54 € HT

Lot n° 7.2 - Climatisation : Entreprise SAREMICO pour un montant de 13 058,73 € HT

Lot n° 8 - Revêtements durs sols et murs : Entreprise DECOSOLS pour un montant de 2 058,70 € HT

Lot n° 9 - Revêtements souples sols et murs : Entreprise DECOSOLS pour un montant de 4 653,00 € HT

Lot n° 10 - Peinture : Entreprise DECOSOLS pour un montant de 6 054,80 € HT

Lot n° 11 - Métallerie-Serrurerie : Entreprise SGMI pour un montant de 10 738,74 € HT

TRAVAUX ISOLATION ET CLIMATISATION MAISON MEDICALE

Les dépenses de travaux n'étant pas validées par l'architecte, le Conseil Municipal décide de reporter ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil.

TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE DE CONVIVIALITE

Les dépenses de travaux n'étant pas validées par l'architecte, le Conseil Municipal décide de reporter ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil.

SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de retenir la proposition de la société EURO INTEGRITE INFORMATIQUE SERVICES pour le marché relatif à la vidéoprotection d'un montant de 29 379.90 € HT.

EMPRUNT TVA

En prévision de l'attente du reversement de la TVA par l'Etat suite aux travaux d'investissement réalisés en 2019, M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt avec la Banque Postale pour un montant de 41 000 € (durée de 2 ans).

CLASSEMENT VOIRIE PARKING CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'intégrer dans le domaine public et dans la voirie communale, le parking jouxtant le cimetière.

CONVENTION TELETRANSMISSION DES ACTES

Considérant l'intérêt que présente la télétransmission (transmission par voie électronique) des actes pour la commune de ROZOY SUR SERRE, le Conseil Municipal autorise la commune à recourir à la télétransmission et autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTE DE CREDITS Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

Fonctionnement			Investissement		
C/022	- 2 600.00	Dépenses imprévues	C/2313-71	+750.00	Travaux garage
C/023	+2 633.81	Virement à l'investissement	C/021	+2 633.81	Recette d'investissement
C/773	+33.81	Mandat annulé	C/1641	+33.81	Remboursement emprunt
			C/165	+350.00	Remboursement caution
			C/21538	+1 500.00	Vidéoprotection

DEMANDES DE SUBVENTION A.P.V. (AISNE PARTENARIAT VOIRIE)

Le Conseil Municipal sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant de l'opération HT	% Subvention
Voirie	Chemin de FRAILLICOURT	400 m	25 417.80	47%
Voirie	Rue de Sedan	215 m	61 239.45	47%

DEMANDES DE SUBVENTION API (AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT)

Au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter du Département les subventions suivantes :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT	% Subvention
Réfection toiture des haras	17 867.30	20 %
Réfection toiture des bâtiments communaux derrière la mairie	30 929.50	20 %

QUESTIONS DIVERSES

RESTOS DU CŒUR M. le Maire informe d'un courrier du responsable départemental des Restos du Cœur donnant agrément à Lucienne BEKALAREK comme responsable du centre de ROZOY SUR SERRE. Il précise que pour la campagne 2018/2019, 144 familles y ont été inscrites, concernant 389 personnes.

Après la programmation de réunions de commissions, M. le Maire propose un tour de table :

Xavier BOULANDE rappelle le programme à venir du TELETHON les 6,7 et 8 décembre. *(Les différentes actions ont généré plus de 1 000 € de bénéfices qui seront versés à l'AFM TELETHON. Merci aux donateurs et aux bénévoles de toutes les associations participantes).*

Olivier THOUANT informe qu'une réunion a été organisée par la personne chargée de répertorier les chemins ruraux de la commune. Un rapport a été présenté ainsi qu'un plan de gestion de ces chemins. D'autres réunions ont été programmées les 8 et 22 janvier 2020 afin de préparer les demandes de subvention nécessaires à leur aménagement.

Christelle BERNAILLE signale le manque d'éclairage au niveau du collège. Un pylône endommagé, et donc inactif, va être remplacé. A l'école primaire, rue de Sedan, une lampe détecteur de mouvement va être installée dans la cour.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 23h30.

Informations générales

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE



L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans.

Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier vous informant de votre inscription, contactez la mairie.

En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune ou si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous pouvez solliciter votre inscription toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédent le scrutin soit **le vendredi 7 février 2020** pour les prochaines élections.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Pour les fêtes de fin d'année, le marché se tiendra uniquement le **lundi 23 décembre** (au lieu du traditionnel mercredi).



COLIS DE NOËL

La distribution des colis de Noël a commencé.

Si vous avez 68 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis avant Noël, n'hésitez pas à nous le signaler en mairie.



Un grand merci à toutes celles et ceux qui participent à cette distribution.

CALENDRIER DE L'AVENT

Pour rappel, depuis le 8 décembre, les enfants de la commune sont invités, chaque jour et jusqu'au 21 décembre, à se rendre chez les commerçants et associations locales qui leur offrent des friandises.

Le calendrier avec les lieux et les horaires vous a déjà été distribué mais reste disponible en mairie.



INFORMATIONS FIBRE OPTIQUE

Suite à la réunion publique du 10 décembre dernier :

Les travaux de déploiement de la fibre optique étant terminés, la prochaine étape consiste au pré-raccordement des particuliers.

INTERET DU PRE-RACCORDEMENT : Il est gratuit pour les particuliers.

Il n'y a pas d'obligation de prise d'abonnement immédiat et vous avez le libre choix de votre futur opérateur présent sur le réseau. Délai de raccordement optimisé et rapide.

TRAVAUX : C'est une entreprise mandatée par l'USEDA qui va réaliser le pré-raccordement.

Pour l'optimisation des travaux, il faut anticiper l'emplacement de la prise terminale optique, prévoir le passage de la fibre chez vous depuis le domaine public et rendre accessible le parcours de celle-ci.

L'ouverture commerciale par les différents opérateurs aura lieu à partir de mi-mars.

Dans l'attente, il est conseillé de s'inscrire avant le 4 janvier 2020 suivant les recommandations figurant sur le document joint.

Pour les particuliers n'ayant pas souscrit à cette opération, le pré-raccordement gratuit sera effectué par l'opérateur de leur choix, lors de la souscription d'un abonnement.

COMPTEURS LINKY

Suite à l'arrêté pris par le gouvernement le 4 janvier 2012, relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics :

- Obligation d'accepter la pose du nouveau compteur LINKY qui appartient à l'USEDA et dont ENEDIS a la charge.
- Si le compteur ne se situe pas sur la voie publique, la société AGISCOM, en charge de la pose, devra avoir l'autorisation de pénétrer dans la propriété de l'utilisateur. Celui-ci ne pourra pas refuser.
- ENEDIS s'engage à respecter la confidentialité des données recueillies.
- Le refus de la pose de ce compteur entraîne une facturation du déplacement d'un agent pour le relevé de compteur et, à terme, une suspension de l'accès à l'électricité. Des sanctions pénales peuvent même être envisagées.



MESSAGE DE LA POSTE

Dans le cadre du Projet de Réadaptation du secteur d'Hirson, les horaires d'ouverture du bureau de Poste de ROZOY SUR SERRE sont les suivants depuis le 4 novembre 2019 :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h15	13h30 - 16h30
Mardi	9h00 - 12h15	13h30 - 16h30
Mercredi	9h00 - 12h15	13h30 - 16h30
Judi	9h00 - 12h15	13h30 - 16h30
Vendredi	9h00 - 12h15	13h30 - 16h30
Samedi	9h00 - 12h00	

Ces modifications n'influent aucunement sur l'amplitude des horaires d'ouverture qui reste à 33h45mn mais essentiellement sur la modification des horaires de la pause méridienne.

Pour rappel : l'heure limite de dépôt pour un départ le jour même (courrier et colis) est 15h30.

DETENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS DECLARATION OBLIGATOIRE

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en Belgique en septembre 2018, près de la frontière française.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer, **tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer ou identifier ses animaux.**

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier depuis le 1^{er} janvier 2019.

Des documents explicatifs sont disponibles en mairie pour effectuer cette déclaration.

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

Avec l'hiver, un problème récurrent, la neige.

La collectivité ne peut, à elle seule, garantir le déneigement sur l'ensemble du domaine emprunté par les usagers.



Les riverains sont aussi concernés.

Merci pour ce que vous pourrez faire.

MANIFESTATIONS A VENIR - PROGRAMMATIONS

Judi	19 décembre	Seniors connectés	de 9h30 à 11h30 – Mairie - Gratuit
Vendredi	20 décembre	Atelier mémoire	de 9h30 à 11h30 – Mairie - Gratuit
Samedi	14 décembre	BELOTE organisée par DABYOZOR (Badminton) – salle des fêtes – à partir de 13h30	
Mercredi	18 décembre	REPAS DANSANT organisé par les Aînés Rostands – salle des fêtes – à partir de 12h	
Lundi	30 décembre	SPECTACLE DE NOËL GRATUIT- 15h00 - Dessin animé CROC BLANC – suivi d'un goûter	
Lundi	30 décembre	CINEMA - 20h00 - DONNE-MOI DES AILES – Aventure/Famille avec J. Paul ROUVE – 1h53	
Samedi	11 janvier	Vœux du Conseil Municipal – salle des fêtes 18h	
Dimanche	26 janvier	Galette des Anciens – salle des fêtes – après-midi	



RECRUTEMENT A LA CARTE

AU CENTRE DE SECOURS DE ROZOY SUR SERRE

Depuis quelques semaines, le colonel SORIEUL directeur du SDIS l'Aisne nous a confié la mission de tester un nouveau mode de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires. **En effet, si vous souhaitez effectuer uniquement des missions de secours à personne ou que votre potentiel physique ne vous permet pas de lutter contre un incendie, vous allez quand même pouvoir devenir sapeur-pompier Volontaire.**

Nous recherchons tous les profils, femmes et hommes, ayant de la disponibilité surtout la journée, là où nous effectuons 70 % de nos sorties pour le secours à personne.

Aujourd'hui nous ne sommes que 20 femmes et hommes pour protéger les 20 communes qui entourent Rozoy-sur-Serre.

Venez nous rejoindre, la société a besoin de sapeurs-pompiers volontaires.

N'hésitez-pas, renseignez-vous auprès de notre Centre de Secours au 03.23.98.57.24 ou auprès du capitaine MAQUIN emaquin@sdis02.fr. La compagnie des sapeurs-pompiers de ROZOY SUR SERRE vous attend. **REJOIGNEZ-NOUS ...**

